

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE

**VILLE
de
MORESTEL**

N° 11/2023	Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité route de Sermérieu.
-------------------	--

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération° 16-2020 du 27 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022
- Considérant la nécessité d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de la RD244, Route de Sermérieu,
- Considérant la proposition de la société Conseil MGC,

DECIDE :

Article 1

De signer le marché de maîtrise d'œuvre à la société Conseil M.G.C., 702 Route des Alpes - 38510 VEZERONCE-CURTIN, pour la réalisation de l'aménagement de sécurité de la Route de Sermérieu (RD 244 en agglomération).

Article 2

La rémunération est fixée à 6.9% du montant des travaux estimés à 204 250€ HT soit la somme de 14 093.25€ HT (16 911.90€ TTC)

Tranche ferme : 12 845.58 €
Tranche Optionnelle 1 : 698.00 €
Tranche Optionnelle 2 : 549.68 €

pour les missions suivantes : Etudes de projet, assistance passation des marchés, visa, direction des travaux, assistance à la réception).

Les tranches optionnelles seront affermies ultérieurement.

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 31 mars 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL